

Séance du 4 avril 2016

Date convocation : 29 mars 2016

L'an deux mil seize, et le quatre avril à vingt heures trente, Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué à une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Claude HANRION**

Présents : Frédéric ANDRE, Dominique CHAUMONT, Eric CLAUDOT, Jean-Luc PETITDEMANGE, Joëlle TELLIEZ, Pierrette VERBEKE

Absents excusés : Hervé AUBRIOT, Fabian OSMOND, Jean-Pierre TELLIEZ, Patricia WARKEN

Madame Joëlle TELLIEZ a été nommée secrétaire de séance

01/16- DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SDAA 54

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts du Syndicat départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et Moselle (SDAA 54) du 27 août 2008, notamment l'article 5

Vu la délibération n°42/14 du 9 décembre 2014 du conseil municipal acceptant l'adhésion de la commune de Rosières-en-Haye au SDAA 54

Considérant que la commune de Rosières-en-haye doit désigner par vote un délégué titulaire et son suppléant,

Considérant la candidature de M. Claude HANRION pour être délégué titulaire au SDAA, le conseil municipal procède à l'élection :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 7

Nombre de voix obtenues par candidats : - Claude HANRION : 7

M. Claude HANRION est élu délégué titulaire au SDAA 54

Considérant la candidature de M. Jean-Pierre TELLIEZ pour être délégué suppléant au SDAA, le conseil municipal procède à l'élection :

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 7

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 7

Nombre de voix obtenues par candidats :- Jean-Pierre TELLIEZ : 7

M. Jean-Pierre TELLIEZ est élu délégué suppléant au SDAA 54

02/16- MISE EN CONFORMITE D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX OUVERTS AU PUBLIC : demande fonds de soutien

Monsieur le Maire présente plusieurs devis pour la mise en conformité d'accessibilité de la salle des fêtes et de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal :

- S'engage à faire réaliser la mise en conformité

- Approuve le projet pour un montant estimatif de **12382.68 € HT soit 14859.42 € TTC**

- Rappelle que ce projet est inscrit dans sa globalité au Budget Primitif 2016 de la commune

- Sollicite l'Etat pour l'obtention d'une Subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (maximum finançable)

- Arrête les modalités de financement prévisionnel comme suit :

Total de l'opération **12382.68 € HT soit 14859.42 € TTC**

Fonds de soutien attendu 80% **9906.14 €**

Fonds propres de la commune **4953.08 €**

- S'engage à ne pas commencer l'exécution de ce projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par l'Administration

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

(Approuvé par 6 pour/6)

03/16-PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

M. le Maire rappelle que le PLH définit pour une durée de six ans, les grandes orientations de la politique locale de l'habitat de la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson et les actions qui en découlent. Il vise à répondre aux besoins en logements et à assurer entre les communes et entre les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

Par délibération du 24 avril 2014, la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson a décidé de se doter d'un Programme Local de l'Habitat afin de répondre aux besoins en logements et d'assurer entre les communes et entre les quartiers, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

En application des articles L 302.2, et R 302.7 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'État a élaboré son Porter à Connaissance qui a été remis à la Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson, en mai 2014.

La Communauté de Communes du Bassin de Pont à Mousson s'est ainsi engagée dans l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, qui a été confiée au Centre d'Amélioration du Logement de Meurthe et Moselle.

Conformément au Code de la Construction et de l'Habitation, il se compose donc d'un diagnostic, d'orientations et d'un programme d'actions.

Au cours des années 2014/15 :

- a été réalisé et présenté le diagnostic du fonctionnement du marché local et des conditions d'habitat,
- ont été animés des groupes de travail (les enjeux et les besoins liés au parc privé, les enjeux et les besoins liés au parc public, l'offre foncière),
- a été proposé un document comprenant l'énoncé de principes et d'objectifs, un programme d'actions détaillé et des objectifs de production territorialisés.

Ces différentes phases du PLH ont été présentées en comité de pilotage.

Lors du 3ème comité de pilotage, le 16/12/2015, 5 orientations ont été retenues pour être le support de 18 fiches "action" :

- répondre à la diversité des besoins
- mettre en place une politique de production économe en espace
- consolider la place du parc HLM dans le marché local
- renforcer la politique d'intervention en faveur du parc privé existant
- animer la politique locale de l'habitat

Pour que la procédure d'élaboration du PLH se poursuive jusqu'à son adoption définitive, l'ensemble des conseils municipaux est amené à prendre connaissance du projet de PLH, tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire en date du 3 mars 2016, et à émettre un avis dans les deux mois.

Lorsque toutes les communes auront rendu leur avis, le projet définitif sera alors arrêté par une nouvelle délibération du conseil communautaire, avant transmission au représentant de l'État dans la région, par l'intermédiaire du préfet de département, afin qu'il en saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat.

Après avoir pris connaissance du projet de PLH et de sa procédure d'élaboration, le conseil municipal émet les observations suivantes :

- le nombre de logements des « autres communes » n'est pas détaillé par communes
- les moyens fonciers à mettre en œuvre ne sont pas détaillés
- le programme d'actions détaillé par commune est inexistant
- manque de précisions sur la mise en place du plan partenarial de gestion de la demande
- manque de précisions sur la mise en place de la conférence intercommunale du logement
- manque de précisions sur la mise en œuvre des moyens d'ingénierie communautaire
- la gestion des logements sociaux communaux n'est pas définie

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye, à l'unanimité (7/7) :

- demande que le PLH arrêté par la Communauté de Communes soit plus approfondi
- n'approuve pas en l'état le projet du PLH tel qu'il a été arrêté par la communauté de communes dans sa délibération du 3 mars 2016.

04/16- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Pour le débat des comptes administratifs, le conseil municipal élit un président de séance spécifique : Madame VERBEKE Pierrette, 1^{ère} Adjointe est élue.

Monsieur HANRION Claude, Maire, est sorti de la salle pour le vote des comptes administratifs 2015

Service de l'assainissement

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du service d'Assainissement qui s'établit ainsi :

	Résultats 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Restes à réaliser	Résultats 2015
Section d'investissement	20 267.88 €	- 139.89 €	10 201.00 €	- €	30 328.99 €
Section d'exploitation	11 592.66 €	- 17 518.18 €	23 971.09 €	- €	18 045.57 €
Résultat Global	31 860.54 €	- 17 658.07 €	34 172.09 €	- €	48 374.56 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 pour/6) le compte administratif 2015 du service de l'assainissement.

Service de l'eau

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2015 du service de l'Eau qui s'établit ainsi :

	Résultats 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Restes à réaliser	Résultats 2015
Section d'investissement	18 166.95 €	- 4 775.02 €	20 006.00 €	- 30 000.00 €	3 397.93 €
Section d'exploitation	121 931.13 €	- 23 246.26 €	18 393.67 €	- €	117 078.54 €
Résultat Global	122 364.08 €	- 28 021.28 €	38 399.67 €	- 30 000.00 €	120 476.47 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 pour/6) le compte administratif 2015 du service de l'eau.

Budget Principal de la commune

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2015 qui s'établit ainsi :

	Résultats 2014	Dépenses 2015	Recettes 2015	Restes à réaliser	Résultats 2015
Investissement	182 258.86 €	-30 223.41 €	39 610.23 €	-187 283.63 €	4 362.05 €
Fonctionnement	939 787.91 €	-214 160.46 €	278 017.91 €	- €	1 003 645.36 €
Résultat global	1 122 046.77 €	-244 383.87 €	317 628.14 €	-187 283.63 €	1 008 007.41 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (6 pour/6) le compte administratif du budget principal 2015

05/16- COMPTES DE GESTION 2015

Après le vote des comptes administratifs, Le Maire est rappelé et reprend sa place de Président de séance.

Le conseil municipal de Rosières-en-Haye,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets des services de l'eau et de l'assainissement ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion pour l'exercice 2015 dressés par le receveur de la commune, comptable du trésor public à Pont à Mousson, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et détaillés ci-après, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

	Résultat 2014	Part affecté à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Budget principal				
Investissement	182 258.86 €	0.00 €	9 386.82 €	191 645.68 €
Fonctionnement	939 787.91 €	0.00 €	63 857.45 €	1 003 645.36 €
Total 1	1 122 046.77 €	0.00 €	73 244.27 €	1 195 291.04 €
Assainissement				
Investissement	20 267.88 €	0.00 €	10 061.11 €	30 328.99 €
Fonctionnement	11 592.66 €	0.00 €	6 452.91 €	18 045.57 €
Total 2	31 860.54 €	0.00 €	16 514.02 €	48 374.56 €
Eau				
Investissement	18 166.95 €	0.00 €	15 230.98 €	33 397.93 €
Fonctionnement	121 931.13 €	0.00 €	-4 852.39 €	117 078.74 €
Total 3	140 098.08 €	0.00 €	10 378.59 €	150 476.67 €
Total 1+2+3	1 294 005.39 €	0.00 €	100 136.88 €	1 394 142.27 €

(approuvé par 7 pour/7)

06/16- TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Sur proposition du Maire,
le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2016, soit :

- Taxe d'habitation : 2.37 %
- Taxe foncière (bâti) : 2.58 %
- Taxe foncière (non bâti) : 8.50 %

(approuvé par 7 pour/7)

07/16- AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Sur proposition du Maire, après approbation des comptes administratifs 2015,
le conseil municipal décide, pour les différents budgets 2016 :

Concernant le Service de l'assainissement

Vu l'excédent de fonctionnement de 18 045 57 €,

Vu qu'il n'y a aucun besoin de financement en section d'investissement,

- de ne rien affecter en investissement à l'article 1068, (obligatoire quand la section d'investissement est déficitaire)

- de reprendre en recette de fonctionnement 18 045.57 € à l'article 002 "Résultat de fonctionnement reporté"

(approuvé par 7 pour/7)

Concernant le Service de l'eau

Vu l'excédent de fonctionnement de 117 078.54 €,

Vu qu'il n'y a aucun besoin de financement en section d'investissement,

- de ne rien affecter à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"

- de reprendre en recette de fonctionnement 117 078.54 € à l'article 002 "Résultat de fonctionnement reporté"

(approuvé par 7 pour/7)

Concernant le Budget Principal de la commune

Vu l'excédent de fonctionnement de 1 003 645,36 €,

Vu qu'il n'y a aucun besoin de financement en section d'investissement,

- de ne rien affecter à l'article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés"

- de reprendre en recette de fonctionnement 1 003 645.36 € à l'article 002 "Excédent de fonctionnement reporté"

(approuvé par 7 pour/7)

08/16- BUDGETS PRIMITIFS 2016 ET SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente ses propositions concernant les budgets primitifs 2016, lesquels se présentent comme suit :

Service de l'assainissement

Section d'exploitation équilibrée à	31 645.57 €
Section d'Investissement équilibrée à	40 529.99 €

Service de l'eau

Section d'exploitation équilibrée à	134 451.74 €
Section d'Investissement équilibrée à	116 572.20 €

Budget principal

Section de fonctionnement équilibrée à	1 219 346.36 €
Section d'Investissement équilibrée à	966 671.30 €

Les subventions votées à l'occasion du budget primitif 2016 sont les suivantes :

ASSOCIATION "LES LOUPS"- art 6574	1 600,00 €
Collège Joliot Curie Dieulouard- art 6574	88.00

Financement 2016 des budgets annexes :

Article 657362 : 25 000 € pour alimenter le budget du CCAS

Article 657363 : 10 000 € pour le service d'assainissement

Les propositions du Maire pour les budgets 2016 sont approuvées et votées à l'unanimité par 7 voix pour/7.

Pour copie conforme, Le Maire, Claude HANRION